

Saint-Brieuc le 6 novembre 2020

Monsieur Le Président,
Conseil Départemental
des Côtes d'Armor
9 Place du Général De Gaulle
22000 Saint-Brieuc

Objet : Préavis de grève local, pour les journées du 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 novembre et 1^{er}, 2, 3, 4, 5 et 6 décembre 2020 pour l'ensemble des agent.es de la Collectivité.

Monsieur Le Président,

Le monde vit depuis des mois, une crise sanitaire exceptionnelle grave et inédite. Elle démontre combien les services publics et la Fonction publique sont essentiels pour garantir à toutes et tous l'accès aux droits sociaux et aux soins.

Aujourd'hui, l'urgence sanitaire et la nécessité de freiner autant que possible les contagions sont un enjeu majeur. C'est en ce sens que le déploiement du télétravail doit être une priorité et même la règle et non l'exception.

Au moment où ce confinement général se révèle à nouveau nécessaire 5 mois après le premier, le message ne semble pas avoir été entendu par tous au sein de notre collectivité!

M. le Président, votre responsabilité d'employeur est totale vis-à-vis des 3 000 agents de notre collectivité engagés en faveur de l'intérêt général. Votre priorité doit être avant tout la santé des agent.es, afin d'assurer un service public de qualité, reconnu par tous.

Depuis le début de la pandémie et du confinement, des centaines de milliers d'agent.es sont en première ligne pour rendre le service public. Notre Fédération CGT des Services publics a mis et mettra tout en œuvre pour que les agent.es puissent exercer leurs missions en leur assurant la sécurité et la santé tout comme le prévoit l'article 23 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Au regard des graves carences en matière de mesures sécurisantes pour les agent.es et salarié.es de notre collectivité, de l'absence de réponse aux légitimes revendications de ces mêmes salarié.es et agent.es publics, au regard des reculs sociaux imposés pendant la période de confinement, le syndicat CGT du Département des Côtes d'Armor prend une fois de plus ses responsabilités en déposant à nouveau un préavis de grève.

Le syndicat CGT reste déterminé dans la période actuelle et avec les agent.es, nous portons les revendications suivantes :

- Protéger la santé physique et mentale de tous les agents
- Convier les organisations syndicales à une cellule de crise afin de développer un dialogue social régulier.

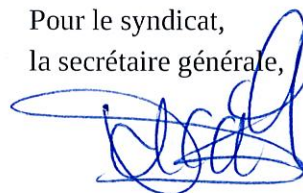
- Conduire une négociation sur les **revendications suivantes autour de la problématique de la COVID19**:
 - La suspension du jour de carence pour tout type d'arrêt-maladie jusqu'à la fin de l'épidémie. Il apparaît clairement que le jour de carence entraîne des effets sanitaires négatifs dans le contexte actuel. Nous vous demandons de ne pas effectuer la retenue du jour de carence durant la période de crise sanitaire liée à la COVID 19 et d'abandonner cette mesure définitivement.
 - La mise à disposition d'une dotation suffisante de masques de protection à usage unique normés.
 - La mise en ASA des agent.es vivants avec une personne vulnérable.
 - Le rappel aux encadrants de la nécessité de privilégier la mise en place du télétravail, pour les agents qui le souhaitent, afin de réduire l'affluence dans les locaux départementaux.
 - Le déploiement d'outils et d'équipements informatiques permettant le télétravail à l'ensemble des agent.es.
 - La maîtrise de l'accueil du public dans les services, notamment dans les MDD avec la juxtaposition des mesures liées à Vigipirate.
 - La titularisation des contractuel.les en fonction sur des postes vacants, notamment d'agents d'entretien.
- **Pour l'ensemble des agent.es**, la revalorisation du RIFSEEP ; Des déroulements de carrières sans frein (augmentation du ratios d'avancement de grade pour toutes les catégories A, B et C) ; Une étude sur les avancements de grade suite à la mise en place du PPCR. Exemple : Assistants Socio-Educatifs , passage en classe Exceptionnelle ; De la confiance envers les agent.es en permettant de télétravailler sur déclaration et non pas au forfait ; Un plan de titularisation des agents contractuels qui assurent des remplacements au sein de la collectivité ;
- **Dans les collèges**, le remplacement de toutes les absences, y compris les absences syndicales ou pour formation ; Le maintien des postes d'accueil dans les collèges ; La création de lingerie fonctionnelle, avec les moyens humains pour ré-internaliser le lavage des EPI.
- **Pour les agent.es des routes**, le remplacement systématique et anticipé de l'ensemble des départs, la conservation des centres d'exploitation et de leurs missions, la révision urgente du dossier de conduite à un des saleuses.

Afin de permettre aux personnels de notre collectivité, de se mettre en grève, pour porter leurs revendications et de prendre des décisions d'action, le syndicat CGT du Département des Côtes d'Armor dépose des préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes : les 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 novembre 2020 et les 1er, 2, 3, 4, 5, 6 décembre 2020, pour l'ensemble des agent.es du Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Notre organisation syndicale reste disponible pour toute négociation sur les revendications des personnels.

Nous vous adressons, Monsieur le Président, nos sincères salutations.

Pour le syndicat,
la secrétaire générale,



Annie DACALOR

Copie au Vice-Président , Directrice Générale des Services, Directrice Générale du Pôle Ressources